

## Budget Supplémentaire – Exercice 2023

Séance plénière du 7 juin 2023

### Synthèse

*Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage, avec en particulier, une annulation de 45,3 M€ en recettes de fonctionnement. Dans la perspective d'un marché automobile atone, cette annulation est due en majeure partie (30 M€) au faible résultat des recettes issues de la taxe sur les certificats d'immatriculations de véhicules (cartes grises). Le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique. Le CESER ne peut que soutenir les Régions dans leur volonté de porter auprès de l'Etat cette demande légitime de mise en cohérence de leur modèle de ressources avec les défis écologiques et énergétiques auxquelles elles doivent contribuer à répondre.*

*Dans ce contexte actuel, le CESER note une baisse du niveau d'emprunt (-98,25 M€). D'année en année, le chiffre du besoin d'emprunt annoncé au Budget primitif est surévalué par rapport à l'utilisation effective constatée au Compte administratif et il conviendra de l'ajuster au mieux lors de l'élaboration du Budget primitif 2024.*

### Pilier 1 - Développement économique et Emploi

#### ➤ Formations sanitaires et sociales

*Le CESER souhaite connaître les détails du projet de construction d'un campus des formations sanitaires et sociales à Poitiers faisant l'objet de financements supplémentaires à hauteur de 13 M€. S'il approuve ce projet, le CESER regrette toutefois qu'un projet de cette nature n'ait pas été inscrit dès le départ dans le projet de Budget primitif 2023.*

*Sont également prévues 591 places supplémentaires en formation sanitaires et sociales pour l'année 2023. Le CESER rappelle ses alertes récurrentes concernant les taux de remplissage de ces formations.*

#### ➤ Performance industrielle

*Le CESER note l'inscription de 11,1 M€ en Autorisations de programme (AP) sur la ligne Performance industrielle. Ces AP devront permettre d'accorder des crédits de paiement à la communauté de communes de Latitude Nord Gironde pour son projet de création d'une zone d'activité, en grande partie dédiée à l'implantation de l'entreprise Flying Whales.*

### Pilier 2 - Jeunesse

## ➤ Lycées

Dans le cadre du Plan national d'hybridation dans les lycées, le CESER souhaite connaître les détails du déploiement au niveau régional du projet, notamment le mode de répartition de l'enveloppe entre les 300 lycées de Nouvelle-Aquitaine ? Quelle répartition des fonds est-elle prévue entre les enseignements, professionnel, général et agricole ?

Le CESER souhaite par ailleurs alerter sur le retard pris dans certains travaux prévus, entre autres dans des établissements agricoles, pour cause de réorientation des budgets sur les factures d'énergie.

## Pilier 3 - Aménagement du territoire

Ce BS est marqué par des dépenses nouvelles générées par la prochaine convention TER, qui fait l'objet d'un avis spécifique. Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de continuer à développer, à travers ces nouvelles dépenses, le transport ferroviaire.

Un virement de près de 200 000 € de la ligne « recouvrements de créances » abonde la ligne de financement des manifestations culturelles et de 7 500 € en faveur de la vie associative. Le CESER appelle des précisions sur ces transferts financiers et la nature des projets qui seront financés par ces crédits supplémentaires.

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP2023	avec ajustements du BS2022
Recettes de fonctionnement	2,57 Mds	2,69 Mds
Recettes d'investissement	262,94 M€	264,48 M€
Dépenses de fonctionnement	2,2 Mds	2,23 Mds
Dépenses d'investissement	1,11 Md€	1,1 M€

Pour un budget de 3,56 Mds€ (BP 2023), les données financières présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent des exercices 2022 et antérieurs soit 147,96 M€
- de recettes nouvelles, pour un montant de 35,19 M€
- de l'annulation de recettes pour un montant de 63,10 M€
- de l'annulation de 98,25 M€ d'emprunt au budget 2023

En dépenses :

- de l'inscription de 44,94 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de 23,15 M€

# 1. Les recettes régionales

## 1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2023, hors emprunt, s'élèvent à **63,1 M€** :

- **4,51 M€ au titre de la section d'investissement**
- **58,6 M€ au titre de la section de fonctionnement**

Dans la perspective d'un marché automobile atone, les annulations des recettes de fonctionnement sont dues en majeure partie (30 M€ sur 58,6 M€ annulés), au faible résultat des recettes issues de la taxe sur les certificats d'immatriculations de véhicules (cartes grises).

Au-delà de la perte que cela représente, malgré une compensation partielle par la hausse du tarif et la fin de l'exonération des véhicules dits propres, le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique. Plus les consommations de produits fossiles sont élevées en région, plus les ventes de voitures sont élevées, et plus les recettes sont élevées pour le Conseil régional. Or, face aux impératifs environnementaux, le Conseil régional mène des politiques de réduction des consommations d'énergie fossile et de l'usage des véhicules individuels. Il y a ainsi contradiction : si la moindre consommation de pétrole et de véhicules en région est réjouissante face au changement climatique, elle implique une baisse des recettes régionales. Cette situation interroge fortement sur la cohérence même du modèle de ressources régional : les recettes fiscales régionales, déterminées par l'Etat sont, en effet, dépendantes de la consommation d'énergie fossile et de l'achat de véhicules. Cette réflexion sur l'évolution du modèle de recettes dépasse naturellement le seul cadre régional : elle intéresse en premier lieu l'Etat, qui détermine les ressources des différents échelons de collectivités. Le CESER ne peut que soutenir les Régions dans leur volonté de porter auprès de l'Etat cette demande légitime de mise en cohérence de leur modèle de ressources avec les défis écologiques et énergétiques auxquelles elles doivent contribuer à répondre.

## 2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **35,19 M€** :

- **6,05 M€ au titre de la section d'investissement,**
- **29,14 M€ au titre de la section de fonctionnement**

## 3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (**-98,25 M€**).

*Pour mémoire :*

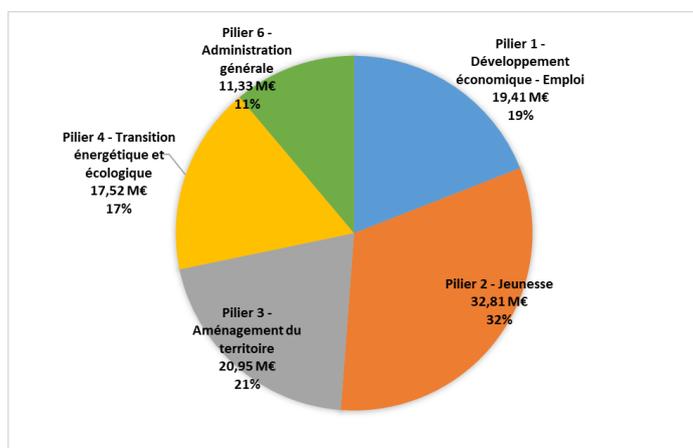
	<b>Emprunts nouveaux annoncés au BP</b>	<b>Avec ajustements (DM et BS)</b>	<b>Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)</b>	<b>Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)</b>
2018	<b>585 M€</b>	401,14	<b>201 M€</b>	34,36
2019	<b>523,3 M€</b>	241,89	<b>150 M€</b>	28,66
2020	<b>579 M€</b>	588	<b>456 M€</b>	78,76
2021	<b>588,7 M€</b>	479,63	<b>385 M€</b>	65,4
2022	<b>654,31 M€</b>	424,78	<b>340 M€</b>	51,96
2023	<b>724,48 M€</b>	626,23		

*Dans ce contexte actuel, le CESER note cette baisse du niveau d'emprunt.*

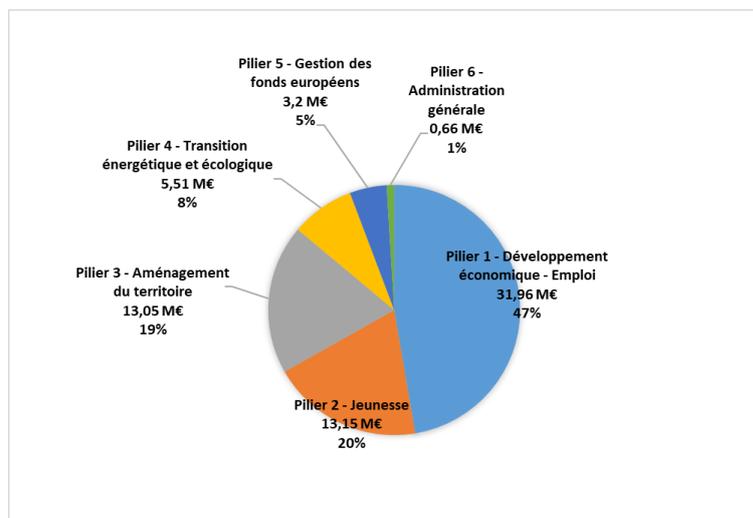
*D'année en année, le chiffre annoncé au Budget primitif est surévalué par rapport à l'utilisation effective et il conviendra de l'ajuster lors de l'élaboration du Budget primitif 2024.*

## 2. Les ajustements de dépenses par piliers

- Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)

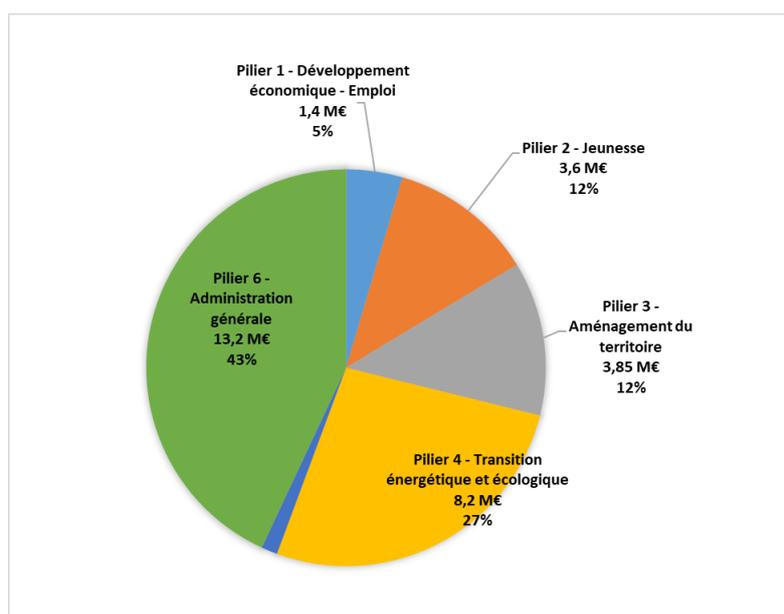


En AP



En AE

- Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP) (44,94 M€), dont 14,3 M€ de ré-imputation des aides économiques : leurs inscriptions en CP/AE sont équivalentes aux annulations de CP/AP et ne sont pas traduites dans ce graphique :



### Pilier 1 – Développement économique et Emploi

- Formations sanitaires et sociales

Le CESER approuve le projet de construction d'un campus des formations sanitaires et sociales à Poitiers, qui fait l'objet de financements supplémentaires à hauteur de 13 M€. L'assemblée socio-professionnelle s'interroge cependant sur les raisons de l'absence d'information du Conseil régional vers le CESER à ce sujet regrette qu'un projet de cette nature n'ait pas été inscrit dès le départ dans le projet de Budget primitif 2023. Le CESER souhaite connaître les détails du projet, la façon dont il s'intègre dans la stratégie globale du Conseil régional en matière de formations sanitaires et sociales, son adaptation aux besoins des territoires.

Au niveau des recettes nouvelles, sont également prévues 591 places supplémentaires en formation sanitaires et sociales pour l'année 2023. Le CESER rappelle ses alertes récurrentes concernant les taux de remplissage de ces formations. Existe-t-il des garanties que ces places seront remplies ? Où se situent-elles sur le territoire, et dans quelles filières / structures ?

### ➤ Performance industrielle

Axe	Objectif	Chapitre	Programme	Libellé programme	AP	CPI/AP	AE	CPI/AE + CF
1.1 - Economie numérique	101A - Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	939	4094100	ECONOMIE NUMÉRIQUE				232 500,00
1.3 - Performance industrielle	103A - Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	909	4094170	GRANDS PROJETS	11 100 000,00			
1.4 - Recherche, innovation et start-up	104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	939	4092010	RECHERCHE, TRSFRT TECHNO, CULTURE SCIENTIFIQUE TECH INDUSTR			2 000 000,00	
1.4 - Recherche, innovation et start-up	104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	939	4092030	BATIMENTS - SITES CONNEXES - ECONOMIE				3 400,00
1.6 - Tourisme	106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	930	4002280	BATIMENTS - SITES CONNEXES				565 500,00
1.6 - Tourisme	106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	939	4095030	ACCPGT DES TERRITOIRES ET VALORISAT* FILIÈRES TOURISTIQUES				592 500,00
<b>TOTAL Pilier 1. Développement économique - Emploi</b>					<b>11 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>1 393 900,00</b>

Le CESER note l'inscription de 11,1 M€ en Autorisations de programme sur la ligne Performance industrielle. Ces AP devront permettre d'accorder des crédits de paiement à la communauté de communes de Latitude Nord Gironde pour son projet de création d'une zone d'activité, en grande partie dédiée à l'implantation de l'entreprise Flying Whales.

## Pilier 2 – Jeunesse

### ➤ Lycées

Le CESER a pris connaissance d'un plan national d'hybridation dans les lycées, faisant l'objet de 0,66 millions de recettes nouvelles, financé par France relance. Le CESER demande la communication du projet régional correspondant à ce plan national.

En particulier, chaque Conseil régional est chargé de répartir l'enveloppe entre les lycées. Le CESER souhaite savoir comment est prévue la répartition entre les quelques 300 lycées de Nouvelle-Aquitaine ? Quelle répartition des fonds est-elle prévue entre les enseignements, professionnel, général et agricole ?

Concernant le surcoût énergétique dans les lycées, des dotations nouvelles ont été réalisées en 2022. Qu'en est-il pour 2023 et 2024 ? Comment est gérée la transition et permettre aux établissements de faire face aux factures d'énergie stagnantes mais toujours très conséquentes, dans l'attente de solutions plus pérennes prévues par la Région pour réaliser des économies d'énergie (géothermie...) ?

## Pilier 3 - Aménagement du territoire

Ce budget supplémentaire est marqué par des dépenses nouvelles générées par la prochaine convention TER, qui fait l'objet d'un avis spécifique du CESER. Sont ainsi inscrits, en autorisation de programme :

- 113,7 M€ correspondant à la part investissement des péages prestations de redevances Gares & Connexions et des péages réseau de cette nouvelle convention ;
- 259,9 M€ au titre de la maintenance du parc TER (modernisation et développement des ateliers de maintenance, changement d'organes majeurs...) ;
- 44,1 M€ pour l'acquisition de trois rames supplémentaires en perspective du RER métropolitain.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de continuer à développer, à travers ces nouvelles dépenses, le transport ferroviaire.

Le CESER note certains ajustements opérés dans le cadre de ce budget supplémentaire en faveur de divers domaines d'intervention auxquels elle attache une vigilance particulière :

- La culture (+3,785 M€ et AP et AE, plus spécifiquement dans le cadre du solde du CPER 2015-2020, de l'aménagement culturel du territoire et des manifestations culturelles (+116 k€ cumulés), complétés de virements de crédits.
- La politique en faveur de la vie associative et de l'égalité bénéficie d'un complément de 150 k€ en investissement (solidarité).
- Le logement des jeunes (+1 M€ en autorisations de programme, du fait de besoins non anticipés dans le budget primitif).
- Le sport (+42 M€ en autorisation d'engagement et +0,335 en CP), en lien avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (0,25 M€) et avec un ajustement sur l'appel à projet Sportech.

Un virement de près de 200 000 € de la ligne « recouvrements de créances » abonde la ligne de financement des manifestations culturelles et de 7 500 € en faveur de la vie associative. Le CESER appelle des précisions sur ces transferts financiers et la nature des projets qui seront financés par ces crédits supplémentaires.

Divers autres virements permettent d'ajuster à la baisse ou à la hausse le volume des dépenses mobilisé dans d'autres domaines (manifestations culturelles +20 000 €, emplois spécifiques ou subventionnés, enseignement supérieur et vie étudiante, systèmes d'information en administration générale...)



---

**Proposition de la commission A « Finances régionales »**  
**Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH**

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



---

**Vote sur l'avis du CESER**

**« Budget supplémentaire – Exercice 2023 »**

**152 votants**  
**152 pour**

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine